



Procès-verbal n°11 du 10 septembre 2025

District du Lot de Football - 46000 Cahors
715 Côte des Ormeaux

 <https://district-foot-lot.fff.fr/>

 districtfoot46 

COMMISSION DES JEUNES MASCULINS/FEMININS

REUNIONS DEBUT DE SAISON – CATEGORIES TRES JEUNES & JEUNES MASCULINS :

La Commission des Jeunes vous convie à une réunion d'information **OBLIGATOIRE**, en présence d'au moins **un représentant par club et par catégorie**.

En fonction de votre disponibilité ou votre situation géographique vous avez la possibilité de vous rendre soit :

le samedi 13 septembre 2025 de 9 h à 12 h 30, à la salle des fêtes, 16 rue du sucot, 46190 SOUSCEYRAC EN QUERCY

ou

le samedi 20 septembre 2025 de 9 h à 12 h au siège du District à CAHORS

LA RENTREE DU FOOTBALL DES ENFANTS

FOOT ANIMATION

Samedi 13 septembre : La rentrée des U11 (intra-clubs*)

Samedi 20 septembre : La rentrée des U9 (intra-clubs*)

Samedi 27 septembre : La rentrée des U7 au PSVD'OLT à PRADINES

Le matin : Réunion des parents/éducateurs : 10h à 12h.

L'après-midi : Rdv 13h45 – Début 14h30 - Plateau U7

Samedi 4 octobre : La rentrée Futsal U9F/ U11F et U12F/U13F **à Bagnac-sur-Célé - RDV 14h**

Début : 14h30 fin 16h30.

***Intra-clubs : un club invite un ou des clubs pour une journée festive de rentrée**

Mail au secrétariat du district pour informer la commission jeunes et n'hésitez pas à envoyer également des photos pour une publication via les réseaux sociaux.

ENGAGEMENTS OUVERTS DANS FOOTCLUBS

Dates limites engagements jeunes et très jeunes – saison 2025/2026 :

Féminines jeunes :

U9F/U11F : 14/09 - pratique foot à 5.

Masculins jeunes :

U7 : 14/09 – pratique foot à 4.

U9 : 14/09 – pratique foot à 5.

U11 : 14/09 – pratique foot à 8.

Liste des engagements clos au 07/09/25 :

U12F/U13F :

AF BIARS BRETENOUX - 19 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	CAHORS F.C. - 1 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 4 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	LALBENQUE-FON - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée
Accord	Avis non renseigné	Accord
Désideratas	Désideratas	Désideratas

U14F/U16F :

AF BIARS BRETENOUX - 1 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	EF CHATAIGNE. VEINAZ - 1 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	ENT. BOURIANE F.C. - 1 STADE DES HERMISSENS <input checked="" type="checkbox"/> Engagée
Avis non renseigné	Avis non renseigné	Avis non renseigné
Désideratas	Désideratas	Désideratas
FIGEAC CAPDENAC QFC - 1 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	G.H.C.S - 1 STADE MUNICIPAL POULE UNIQUE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	LALBENQUE-FON - 1 STADE MUNICIPAL POULE UNIQUE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée
Avis non renseigné	Avis non renseigné	Avis non renseigné
Désideratas	Désideratas	Désideratas

U13 (29 équipes) :

AF BIARS BRETENOUX - 16 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	AF BIARS BRETENOUX - 17 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	AF BIARS BRETENOUX - 18 STADE MUNICIPAL 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée			
Accord	Désideratas	Accord	Désideratas	Accord	Désideratas
CAHORS F.C. - 1 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 3 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	CAHORS F.C. - 2 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	CAHORS F.C. - 3 COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 4 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée			
Avis non renseigné	Désideratas	Accord	Désideratas	Avis non renseigné	Désideratas
GCLS - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	CRAYS/CATUS3C - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	ECCF - 1 STADE LE CUZOUL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée			
Avis non renseigné	Désideratas	Accord	Désideratas	Avis non renseigné	Désideratas
ELAN MARIVALOIS - 1 STADE GEORGES LESPINE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	ELAN MARIVALOIS - 2 STADE GEORGES LESPINE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	ENT. BOURIANE F.C. - 1 STADE DES HERMISSENS <input checked="" type="checkbox"/> Engagée			
Avis non renseigné	Désideratas	Avis non renseigné	Désideratas	Accord	Désideratas
FIGEAC CAPDENAC QFC - 1 STADE DU CALVAIRE - MARCEL COSTE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	FIGEAC CAPDENAC QFC - 2 STADE DU CALVAIRE - MARCEL COSTE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	G.H.C.S - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée			
Avis non renseigné	Désideratas	Avis non renseigné	Désideratas	Accord	Désideratas
G.H.C.S - 2 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	G.H.C.S - 3 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée	GMPPFC - 1 STADE MUNICIPAL1 <input checked="" type="checkbox"/> Engagée			
Accord	Désideratas	Accord	Désideratas	Accord	Désideratas

<p>GMPPFC - 2 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>LACAPELLE FOOTBALL - 1 STADE LACAPELLE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>LALBENQUE-FON - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>
<p>PRADINES SVD OLT - 1 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p>PRADINES SVD OLT - 2 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>	<p>PRADINES SVD OLT - 3 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>
<p>PRADINES SVD OLT - 4 STADE MUNICIPAL <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Avis non renseigné Désideratas</p>		

<p>ST CYPR.-MONT - 3 STADE GEORGE MOURNE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>VRF&FCHQ - 1 PLAINE DE JEUX DE LA SOLE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>	<p>VRF&FCHQ - 2 PLAINE DE JEUX DE LA SOLE <input checked="" type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>
<p>VRF&FCHQ - 3 STADE MUNICIPAL <input type="checkbox"/> Engagée</p> <p>Accord Désideratas</p>		

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

LISTE DES ENTENTES VALIDEES - SAISON 2025/2026

Catégories	Club support	Club(s) en entente
<i>Séniors Masculins Equipe engagée District Dordogne Périgord</i>	ESPERANCE PERIGORD FENELON FC (District Dordogne Périgord)	U.S. NOZACOISE
<i>Séniors Féminines (équipe 1)</i>	BIARS BRETENOUX 1	PUYBRUN
<i>Séniors Féminines (équipe 2) à 8 Equipe engagée District Corrèze</i>	PUYBRUN 2	BIARS BRETENOUX
<i>Séniors Féminines</i>	U.S. NOZACOISE 1	ESPERANCE PERIGORD FENELON FC (District Dordogne Périgord)
<i>Séniors Féminines</i>	ENT. BOURIANE F.C. 1	FC THEDIRACOIS
<i>Séniors Féminines (8) Equipe engagée District T&G</i>	ENT. CAZALS MONTCLERA 1	U.S. DEGAGNACOISE
<i>U17 (équipe 1)</i>	LALBENQUE/FONTANES	FC CAUSSE SUD
<i>U17 (équipe 2) à 8</i>	LALBENQUE/FONTANES	FC CAUSSE SUD
<i>U17 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U15 (équipe 1)</i>	LALBENQUE/FONTANES	FC MONTPEZAT/PUY LAROQUE (District Tarn et Garonne)
<i>U15 (équipe 2) à 8</i>	LALBENQUE/FONTANES	FC MONTPEZAT/PUY LAROQUE (District Tarn et Garonne)
<i>U15 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U13 (équipe 1)</i>	LACAPELLE FOOTBALL	CAHORS
<i>U13 (équipe 1)</i>	ELAN MARIVALOIS	ENT FONS FOURMAGNAC CAMBURAT ASSIER

<i>U13 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U11 (équipe 1)</i>	ELAN MARIVALOIS	ENT. FONS FOUR CAMBU ASSIER
<i>U11 (équipe 1)</i>	MONTCABRIER	PPFC
<i>U11 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U9 (équipe 1)</i>	ELAN MARIVALOIS	ENT. FONS FOUR CAMBU ASSIER
<i>U9 (équipe 1)</i>	F.C. CAUSSE SUD 46	ENT. CAJARC CENEVIERES
<i>U9 (équipe 2)</i>	F.C. CAUSSE SUD 46	ENT. CAJARC CENEVIERES
<i>U9 (équipe 1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC
<i>U7 (équipe1) Equipe engagée District T&G</i>	FCUS MOLIERES (District Tarn et Garonne)	ST PAUL DE LOUBRESSAC VAZERAC

LISTE DES ENTENTES EN ATTENTE DE VALIDATION
SAISON 2025/2026

U15 (équipe 1)	GREALOU	ECCF – FC CAUSSE SUD
U11 (équipe 1)	LABAST. MURAT	ET ST GERMAIN
U9 (équipe 1)	LABAST. MURAT	ET ST GERMAIN
U7 (équipe 1)	LABAST. MURAT	ET ST GERMAIN
U7 (équipe 1)	FF MAUROUX	VALLEE LEMANE FC

TECHNIQUE :

SAISON		2025/2026					
DISTRICT		DISTRICT LOT FOOTBALL					
FORMATION OU CERTIFICATION	DATES DE LA FORMATION OU CERTIFICATION (INDIQUER TOUTES LES DATES par formation)	HORAIRES Préciser par bloc de 4H ex : 8h30-12h30 / 14h-18h	LIEU <i>Indiquez l'adresse complète</i> <i>ALT*ENTREE = retour à la ligne dans une cellule</i>	FORMATEURS (2 max. par session)	RESTAURATION COLLATION NUITEE <i>Indiquez le tarif par prestation pour la totalité de la formation ou "0" si aucune prestation proposée</i>	Nombre minimum de candidats	Nombre maximum de candidats
CFI-U6/U9	Bloc 1 : 28/09/2025 Bloc 2 : 19/10/2025	8h30/12h30 14h/17h30	PLAINE DE JEUX DE LA SOLE - LA VERNIERE 46110 CARENNAC	2	Restauration "OUI"	8	20
CFI-U10/U13	Bloc 1 : 21/09/2025 Bloc 2 : 12/10/2025	9h/12h30 14h/17h00	STADE HENRI BARRAU, CHEMIN DE L ILE. 46090 PRADINES	2	Restauration "OUI"	8	20
CFI-U14/U19	Bloc 1 : 1/03/2026. Bloc 2 : 22/03/2026	9h/12h30 14h/17h00	STADE MUNICIPAL, 447 CHEMIN DE PECHPEYROUX. 46230 LALBENQUE	2	Restauration "OUI"	12	20
Journée complémentaire Coach Jeunes	Samedi 3 janvier 2026	8h30/12h30 13h30/17h30	DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL 715 CÔTE DES ORMEAUX 46000 CAHORS	2	Restauration "OUI"	8	16

COMITE DIRECTEUR

Compte rendu Comité Directeur du 28 août 2025

Présents : Bernard BATS, Claudine VERMANDE ; Gilles ESTIVAL, Sabine COUDERC, Justine FAGES, Benoît DORCIAC, Gilles ROQUIES, Jean Michel FABRE, Damien HUG, Pierre TERRE, Frederic ANDRES, Laurent IMPERIALE, Marine GALTHIE, Robert NAVARRE

Absents excusés : Yves ABITTEBOUL, Emma BESSIERES, Jean Luc BOYER, Fanny VAYSSIERES, Jacques BARRE, Francis BATTE

Assistent : Véronique CROS, Fabien VIDAL, Edgar MPOSA GONDA

Validation à l'unanimité des membres présents du PV du comité directeur du 18 juin 2025 paru au PV n°50.

Fabien VIDAL, CTD DAP, est de retour parmi nous après son congé parental ; bon retour dans l'équipe !

Infos :

Un club du Lot vient d'être condamné pour falsification de licences. De lourdes sanctions ont été prononcées.

Face à ce type de fraude : **Tolérance zéro.**

Il est rappelé à l'ensemble des clubs qu'ils doivent pleinement prendre conscience des lourdes conséquences que de tels actes peuvent entraîner.

Depuis le 1er juillet 2025, il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble de l'enceinte d'un stade, y compris en extérieur.

Cette règle s'applique à **tous** : joueurs, dirigeants, bénévoles, spectateurs.

Création du Collège des Présidents :

À ce jour, 7 candidatures ont été reçues pour la mise en place du Collège des Présidents.

Date limite de dépôt des candidatures pour les clubs intéressés : 15 septembre 2025.

Indemnités d'arbitrage – Saison 2025/2026 :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des présents la proposition de la CDA visant à augmenter les indemnités d'arbitrage, saison 2025/2026 ceci afin d'encourager et inciter les arbitres à fidélisation

Cette mesure vise à valoriser l'engagement de nos arbitres dans leurs missions.

Arbitres honoraires :

À la suite de l'arrêt de leur activité d'arbitre, les personnes ci-dessous sont nommées à l'unanimité des présents, arbitres honoraires, en reconnaissance de leur engagement :

- Carine **BOUYSSOU**
- Dominique **BRAS**
- Gilles **CASSABOIS**

CDA – Robert NAVARRE :

A ce jour il y a 65 arbitres licenciés.

Échanges d'arbitres :

Les échanges d'arbitres sont reconduits avec les Districts de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne. Il est envisagé des échanges avec les District de Dordogne et Lot et Garonne

Arbitres candidats Ligue :

A ce jour, 12 ou 13 arbitres sont potentiellement candidats pour accéder en Ligue.

FIA :

A ce jour, 9 candidats sont inscrits pour la cession FIA d'octobre 2025.

Dates de formation :

Samedi 4 & dimanche 5 octobre tout le weekend

Samedi 11 octobre 2025

Samedi 18 octobre 2025

Les clubs peuvent encore inscrire des candidats.

Observateurs & Délégués :

A compter de cette saison, les observateurs et les délégués officiellement désignés se verront attribuer une indemnité de 15^e par rencontres en plus des frais de déplacements.

Le règlement intérieur de la CDA :

Certains points ont été modifiés. Il est présenté à l'ensemble du Comité Directeur ; validé à l'unanimité des présents.

Il paraîtra prochainement sur le site du District.

Subvention Section foot de Jeanne d'Arc : La subvention de 30^e par élèves est reconduite comme les saisons précédentes. En conséquence, la section football du collège et Lycée Jeanne d'Arc comptant 76 élèves se verra remettre une aide de 2280€.

Règlement des championnats :

Proposition d'un délégué sécurité, chaque club devra avoir (dans la mesure du possible) un délégué sécurité, même dans les déplacements, pour gérer son public, il aura la charge de son propre public. Pour cette saison les clubs visiteurs s'ils en ont la possibilité pourront proposer au club recevant un délégué sécurité. Le club visiteur et l'arbitre pourront être inscrits sur la FMI.

Dans l'enceinte d'un stade on ne fait pas ce que l'on veut **tolérance zéro** (consulter le règlement sur le site du District).

Afin de lutter contre les incivilités qui ne cessent d'augmenter, mise en place aussi du protocole d'apaisement, scénario d'interruption du match pour propos raciste, insultant, chambré. Sur signalement des arbitres de touche, des capitaines, des délégués, l'arbitre pourra interrompre le match le temps de l'apaisement. L'interruption pourra aller jusqu'à l'arrêt définitif de la rencontre si le calme ne revient pas. Avec Rapport à la Commission de Discipline.

Validation des ententes :

Le nouveau règlement des ententes jeunes va être envoyé par courriel à tous les clubs et publié sur le site du District prochainement.

La liste des ententes sera également publiée prochainement.

Le Comité Directeur valide l'entente en seniors masculins de l'équipe ESPERANCE PERIGORD FENELON FC - U.S. NOZACOISE et son intégration en championnat dans le District de la Dordogne. Toutefois, ces décisions seront effectives dès lors que le Conseil de Ligue du 30 août 2025 aura lui aussi validé de même que la Ligue Football Nouvelle Aquitaine.

La Commission de Discipline et Litiges va être saisie car à la suite des demandes tardives de U.S. NOZACOISE les calendriers ont dû être refaits.

Féminines :

Les calendriers féminins seniors ont été publiés mi-août 2025 avec 12 équipes à 11.

Toutefois, ils devront être totalement refaits avec 9 équipes à la suite de plusieurs désistements d'équipes.

- Le club de Cahors a été repêché en Régional 2, ce qui modifie la composition des poules départementales.
- Les clubs de BIARS, Marivalois et FCHQ ont demandé à jouer en championnat à 8 en Corrèze ; validé par le Comité Directeur.

La Commission de Discipline et Litiges va être saisie car à la suite de ces nombreux désengagements tardifs des équipes, les calendriers devront être entièrement refaits.

Vu le nombre d'équipes engagées en Championnat à 8 cette saison (9 équipes engagées dans ce championnat féminin à 8 dans d'autres Districts), il est envisagé pour la saison prochaine 26.27, d'organiser un championnat départemental.

Compétitions jeunes féminines jeunes :

U16/U18 Féminines : engagement en interdistrict (hors Lot).

U14/U16 Féminines : joueront en autonomie dans le Lot, avec la participation de 2 équipes du Cantal qui ont fait la demande.

L'équipe Cazals Féminines évoluera dans le Tarn-et-Garonne, en championnat à 8.

Coupe Valette 25.26 :

Elle sera organisée sous forme de championnat pendant la trêve hivernale.

Réunions de rentrée :

Pour les féminines seniors, elle est prévue le jeudi 4 septembre à Labastide Murat à 18 h 30.

Pour les féminines très jeunes et jeunes, elle est prévue le samedi 6 septembre à 9 h 30 à Labastide Murat.

Commission Technique & jeunes :

Olivier GIL est validé à la commission technique

Jean Christophe MARZEC est validé à la commission des jeunes.

Championnat seniors départementaux :

Les calendriers ont été publiés.

Toutefois, le calendrier championnat D4, poule B, devra être refait si l'entente en seniors masculins de l'équipe ESPERANCE PERIGORD FENELON FC - U.S. NOZACOISE et son intégration en championnat dans le District de la Dordogne sont validés le Conseil de Ligue du 30 août 2025 ainsi la Ligue Football Nouvelle Aquitaine.

Le tirage de la coupe d'Occitanie aura lieu mardi 2 septembre 2025.

Réunions de rentrée des Clubs, lundi 1^{er} septembre à Anglars et mardi 2 septembre à Cahors au District.

Présence obligatoire pour les clubs.

Commission du bénévolat :

Un appel à candidatures sera lancé prochainement pour permettre à 3 dirigeants (ayant moins de 7 ans d'engagement) de participer à un week-end à Clairefontaine en mars 2026.

Un mail sera envoyé aux clubs prochainement afin qu'ils désignent un candidat.

Challenge Fair-Play :

Le règlement du Challenge Fair-Play est validé.

Il sera publié prochainement pour application dès cette saison.

Commission départementale de la surveillance des opérations électorales :

Charles BEAUFILS, actuel Président de la Commission départementale de la surveillance des opérations électorales a exprimé le souhait de se retirer de toutes fonctions au sein du District.

Il faudra prévoir son remplacement dans les meilleurs délais.

Travaux du District :

Les devis pour la réfection du toit nous sont parvenus ; un dernier devis est encore attendu. L'étude des devis va être étudié en urgence.

L'installation de la climatisation dans les bureaux pour la saison prochaine est indispensable. Des devis vont être demandés.

Coupe Abel Chéron 2025.2026 :

Le Maire de la commune de Saint-Vincent Rive d'Olt souhaite organiser, en 2026, sur le stade Abel Chéron, la finale de la Coupe des Réserves A, également appelée Coupe Abel Chéron, en hommage au dirigeant historique du PSVD'OLT.

Commission Fédérale de l'Arbitrage :

Bernard BATS, Président du District, a été nommé au sein de la Commission Fédérale de l'Arbitrage. Il occupera le poste de vice-président de la Commission Développement de l'Arbitrage Territorial, sous la section Formation.

Félicitations à lui pour cette belle reconnaissance.

Bilan financier des finales Bondoux, Laville et Féminine :

Le bilan des finales Bondoux, Laville et Féminine fait apparaître un déficit de 1 430 €. Ce déficit s'explique en partie par les investissements réalisés cette saison dans des supports de communication et de valorisation tels que kakémonos, banderoles et articles festifs.

Il est important de souligner que ces achats sont prévus pour un usage sur plusieurs saisons, et constituent donc un investissement à moyen terme.

Commission du statut de l'arbitrage :

Marine GALTHIÉ intègre la Commission du Statut de l'Arbitrage en tant que représentante des arbitres.

Assemblées Générales Financières :

Le trésorier et la secrétaire en charge de la comptabilité poursuivent actuellement le travail d'arrêté des comptes.

L'Assemblée Générale d'hiver financière du District se tiendra le 6 décembre 2025, tandis que celle de la Ligue est programmée pour le 29 novembre 2025.

Réunion des présidents de commission :

La réunion des présidents de commission aura lieu le 1er octobre à 18 h 30, au siège du District à Cahors.

Le prochain Comité Directeur est programmé le 13 novembre 2025 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Bernard BATS,



Président du District

Claudine VERMANDE,



Secrétaire de séance

Compte rendu Comité Directeur
du 9 septembre 2025
via la plateforme de vote en ligne Balotilo

Intégration de deux U16F en équipe seniors féminines (saison 2025-2026) :

Ouverture du vote à tous les membres du Comité Directeur : 9 septembre 2025 à 11 heures.

Clôture du vote : 9 septembre 2025 à 18 h 00

Objet du vote :

Autorisez-vous **OUI** ou **NON** ou **NE SE PRONONCE PAS** deux joueuses U16 Féminines à évoluer en Équipe Seniors Féminines pour la saison 2025-2026, sous réserve de l'accord médical et réglementaire de la Ligue/District ?

Résultats du vote :

Nombre de membres inscrits : 20

Nombre de votants : 13

Taux de participation : 65 %

Au vu des résultats exprimés, la proposition d'intégrer deux joueuses U16F en Équipe Seniors Féminines pour la saison 2025-2026 est acceptée.

Elle reste toutefois soumise à l'accord médical et réglementaire de la Ligue/District.

Bernard BATS,



Président du District

Claudine VERMANDE,



Secrétaire de séance

INFORMATIONS GENERALES

RAPPEL PERMANENCE

Procédure à suivre pour tout report de match en cas de terrain impraticable ou forfait en championnat :

A compter du vendredi 18 h et jusqu'à 10 h le dimanche matin, l'arrêté municipal ou forfait devra être transmis, **uniquement sur les 2 adresses :**

permanence.cda@district-foot-lot.fff.fr

secretariat@district-foot-lot.fff.fr

+ dans tous les cas, mettre en copie le club adverse, via la boîte mail officielle.

CREATION D'UN COLLEGE DE PRESIDENTS/PRESIDENTES DE DISTRICT

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale d'Eté à Labastide Murat du 21 juin dernier, nous vous confirmons la création d'un **Collège des Présidents de Clubs de District**. Les principaux buts seront de renforcer les liens entre les clubs et le District ainsi que de favoriser un échange régulier d'expériences, d'idées et de bonnes pratiques entre clubs.

Ce collège sera constitué de :

· Douze Présidentes/Présidents de clubs représentatifs de leur division et de leur secteur géographique.

A savoir : si le nombre de clubs candidats dépasse le nombre de places disponibles, un tirage au sort sera organisé pour déterminer les participants. De même, si le nombre de clubs est insuffisant, nous vous solliciterons pour compléter les effectifs.

Nous envisageons des rencontres (virtuelles ou en présentiels) à une fréquence à déterminer ensemble.

Nous vous proposons donc, dans un premier temps, de nous transmettre vos candidatures par courriel au secretariat@district-foot-lot.fff.fr en nous faisant part de votre intérêt pour cette initiative, **avant le 15 SEPTEMBRE 2025**.

Le Président,
B. BATS

MATCHS AMICAUX :

Le District du Lot de Football vous rappelle l'importance cruciale de déclarer vos matchs amicaux par courriel auprès du secrétariat du District. Cette démarche n'est pas seulement une formalité administrative, mais une obligation réglementaire qui assure la bonne organisation et le suivi de toutes les rencontres.

Rappel de l'article 177 des Règlements Généraux de la FFF

Nous vous rappelons également que, conformément à l'article 177 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, cette demande doit être transmise au minimum 10 jours avant la date prévue du match. Ce délai est essentiel pour permettre une gestion efficace et assurer que toutes les parties prenantes soient informées en temps voulu.

Le nom des arbitres désignés doit être également communiqué au District.

Une feuille de match doit être complétée, signée et archivée.



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr



SIGNAL-SPORTS

S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés



en cas d'urgence



pour signaler
des situations
d'enfance en danger



pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne

3114 SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE

pour la prévention
du suicide



*"Ce que je sais de plus sûr sur la moralité et les obligations de l'homme..
c'est au football que je le dois"*

Albert Camus



**INTERDICTION DE FUMER
ENCEINTES SPORTIVES**

A PARTIR DU 1ER JUILLET 2025



Plan d'action contre la violence



Stage Arbitres - 2025

Saison 2025-2026





Scénarios d'interruption de match Tolérance zéro

- **Situation 1 : interruption < 5 min** Sans retour au vestiaire (renouvelable)
Si sécurité des acteurs et spectateurs n'est pas en jeu.
Échange entre arbitre, les deux capitaines et délégué.
Ex: Chants haineux ou homophobes
Jets de projectiles sans cible
- **Situation 2 : interruption > 5 min** Et retour au vestiaire
Si sécurité des acteurs ou spectateurs est en jeu.
Échange entre arbitre, délégué et responsable sécurité du club recevant et adversaire.
Identification des instigateurs et demande d'expulsion.
Ex: Bagarre en tribune
Menaces +++ contre arbitres et/ou joueurs
- **Situation 3 : arrêt automatique** Avec retour au vestiaire
En cas de blessure ou agression physique d'un acteur du jeu en raison d'incidents en tribune.
Échange entre arbitres, capitaines, délégués et membres de chaque club.
Ex: Jet de pierre, de bouteille d'eau ou autre projectile sur un arbitre ou joueur.
- **Situation 4 : arrêt de la rencontre**
Si les situations 1 et 2 persistent malgré plusieurs arrêts de jeu.
Ex: Match suspendu à plusieurs reprises sans amélioration.





DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

REGLEMENT CDA du LOT EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique aux Championnats du District et toutes les Coupes du LOT.

SENIORS FEMININES & MASCULINES

JEUNES FEMININES & MASCULINES

à partir des U14 pour les compétitions à 11 & à 8.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas en Coupe de France, en Coupe Gambardella & Coupe Occitanie pour les tours organisés par le District du LOT.

2- MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur de champ, un remplaçant ou un dirigeant présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants

Pour les autres motifs d'avertissement qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.

3- PERSONNES CONCERNEES : JOUEURS, REMPLACANTS ET COACH PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE :

- Tous les joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.
- **Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction entraîne immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée, dans les conditions générales d'application du protocole relatif aux exclusions temporaires.**

4- MODALITES

L'arbitre notifiera à la personne l'exclusion temporaire en montrant le CARTON BLANC.

Pour un membre de l'encadrement présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir le capitaine de l'équipe concernée et c'est le vice-capitaine désigné en début de rencontre qui le remplacera durant cette exclusion temporaire. Les personnes exclues temporairement pourront rester sur le banc de touche.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à Dix (10) minutes et c'est l'arbitre seul qui en fait le décompte.

6- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE.

L'arbitre notifiera à la personne concernée l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Pour le motif exclusif de : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche. En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.

Un joueur ou un membre de l'encadrement qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera EXCLU du terrain et du banc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Blanc = 1 CARTON ROUGE

Pour un membre de l'encadrement il sera exclu définitivement.

Au cours d'un même match, un joueur ou dirigeant qui a déjà reçu un carton blanc qui a fait l'objet d'une exclusion temporaire et qui reçoit un Carton Jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 sera exclu définitivement.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Jaune ou inversement = CARTON ROUGE

Le capitaine qui aura effectué une exclusion temporaire qui a été cause par le comportement d'un dirigeant, s'il reçoit un carton blanc ou jaune ne sera pas exclu.

Si un remplaçant présent sur le banc de touche reçoit un carton blanc, il devra effectuer l'exclusion temporaire avant de pénétrer sur l'aire de jeu. Son équipe évoluera avec un joueur en moins.

7- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu à repris. Le décompte et la durée est du seul ressort de l'Arbitre Central ou de l'Arbitre Assistant Officiel si celui du centre lui délègue.

En conséquence il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10mn, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre et de même l'équipe pourra à nouveau être complétée si cela a concerné un membre de l'encadrement. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.

ENTENTES / GROUPEMENT

Modification aux textes fédéraux adoptées par l'AG FFF du 14.06.2025



Article 39 bis - L'équipe en entente

[...]

2. Dispositions spécifiques à l'équipe de jeunes en entente

La création d'une équipe en entente est possible dans toutes les catégories de jeunes. Une équipe de jeunes en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District (selon le règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue.

Sauf dispositions particulières contraires, les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

Dans ce cadre, le nombre d'équipes en entente devra, a minima, être supérieur à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. À défaut, aucun des clubs de l'entente ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement.

[...]

Article 39 ter - Le groupement de clubs

[...]

2. Dispositions spécifiques au groupement de clubs en matière de jeunes

[...]

~~Le groupement doit compter au moins autant d'équipes que les Règlements de la Ligue ou du District en imposent à l'ensemble des clubs constituants. À défaut, aucun des clubs le composant n'est en règle.~~

Les groupements peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées.

Dans ce cadre, le nombre d'équipes composant le groupement devra, a minima, être supérieur, à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. À défaut, aucun des clubs du groupement ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement.

Les règlements des Ligues régionales devront prévoir, pour ce faire, des dispositions spécifiques quant au nombre d'équipes à engager pour les groupements. Ces dispositions pourront être uniformes pour l'ensemble des districts d'une Ligue régionale ou être adaptées à la situation territoriale de chaque district.

[...]

Date d'effet : saison 2025 / 2026

Modifications aux textes fédéraux adoptées par l'AG FFF du 14.06.2025

GROUPEMENT

Article 39 ter - Le groupement de clubs

1. Dispositions communes

Afin de promouvoir, améliorer et développer la pratique du football, les clubs peuvent former des groupements, soit en matière de jeunes, soit en matière de seniors féminines.

Seuls des clubs limitrophes peuvent former un groupement.

Il peut s'agir de clubs issus de Districts différents ou de Ligues différentes, sous réserve de l'accord des Districts / Ligues concerné(e)s.

[...]

Si le groupement est créé entre des clubs issus de Districts ou de Ligues différents, la procédure doit être effectuée auprès de chaque instance.

~~La convention doit alors indiquer le seul District / la seule Ligue où évoluera la totalité de ses équipes.~~

Dans le cas de la constitution d'un groupement entre clubs appartenant à des Districts différents au sein d'une même Ligue, les équipes du groupement pourront soit évoluer au sein d'un seul District, soit être autorisées à évoluer dans les différents Districts auxquels appartiennent les clubs concernés par le groupement.

La convention de groupement doit indiquer l'identité du District / des Districts au sein duquel / desquels les équipes du groupement évoluent. De même, lorsqu'une ou plusieurs équipes du groupement participent à des compétitions de Ligue, la convention de groupement doit indiquer l'identité de la Ligue concernée.

Date d'effet : saison 2025 / 2026

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS MASCULINS

MUTÉ SUPPLÉMENTAIRE :

Les clubs suivants : **MONTCABRIER (531265)**, **BOURIANE (542833)**, **ELAN MARIVALOIS (581896)** et **LACAPELLE FOOT (553855)** pouvaient prétendre, pour la saison 2025/2026, à un muté supplémentaire dans l'équipe de leur choix (cf. réunion du 16/06/2025 – Statut de l'Arbitrage, PV n°1 du 1er juillet 2025).

Conformément à la section 2 – *Arbitres supplémentaires* – article 45, cette demande devait être adressée au secrétariat du District **au plus tard le 15/08/2025**.

Aucune demande n'ayant été formulée par les clubs susmentionnés, **le bénéfice du muté supplémentaire ne peut donc être accordé.**



REGLEMENT CHALLENGE FAIR PLAY SENIORS MASCULINS SAISON 2025/2026

Ce Challenge est ouvert aux équipes masculines séniors de l'ensemble des divisions de la D1 à la D4.

Le barème ci-dessous sera appliqué aux rencontres de championnat de ces divisions uniquement.

Un classement sera établi par groupe D1, D2, D3 et D4.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en priorité par :

- 1 - le nombre de cartons rouges,
- 2 - le nombre de cartons jaunes,
- 3 - la différence de buts.

Une dotation sera attribuée aux premiers de chaque groupe.

L'organisation de la remise des dotations est du ressort du District.

BAREME DES POINTS DE PENALITE

- 1 - Avertissement à un joueur.....+ 3 points
- 2 - Exclusion d'un joueur à la suite de deux cartons jaunes.....+ 7 points
- 3 - Exclusion d'un joueur.....+10 points
 - 2 et 3 matchs.....+3 points
 - 4 et 5 matchs.....+6 points
 - 6 à 12 matchs.....+10 points
 - Au-delà.....;Elimination
- 4 - Coup à officiel.....Elimination
- 5 - Envahissement du terrain provoquant l'arrêt définitif.....Elimination
- 6 - Falsification de licence ou fraude avérée sur identité.....Elimination
- 7 - Suspension du terrain avec sursis.....+10 points
- 8 - Suspension ferme du terrain.....Elimination

Comme évoqué lors de l'Assemblée Générale d'été des clubs du 21 juin dernier, un classement sera publié à la trêve hivernale, fin décembre 2025 ou début janvier 2026.

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS FEMININES

A la suite de la réunion qui s'est tenue le 4 septembre 2025, nous vous informons que la Coupe Valette se déroulera cette saison sous la forme d'un championnat.

Les phases de poule auront lieu lors de deux journées :

Dimanche 11 janvier 2026

Dimanche 25 janvier 2026

Les phases finales se joueront quant à elles le :

Dimanche 08 février 2026 (le gymnase du Vigan est sollicité pour cette journée).

La participation à la Coupe Valette est *obligatoire* pour toutes les équipes engagées en championnat à 11 District. Les clubs peuvent inscrire jusqu'à deux équipes maximums.

Les équipes évoluant à 8 dans les Districts voisins de la Corrèze et du Tarn & Garonne peuvent également s'inscrire pour la Coupe Valette avant le 30 septembre en envoyant un mail à : secretariat@district-foot-lot.fff.fr

Nous vous remercions également de bien vouloir proposer un ou plusieurs gymnases disponibles pour les dates des phases de poule (11 et 25 janvier).